DEPARTEMENT DE L'AIN **DELIBERATION**

ARRONDISSEMENT DE BELLEY **N° 2025-05-13**

COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~~~~~~

Séance du 28 mai 2025,

OBJET : **Cession d'une maison d'habitation cadastrée 185 préfixe 122 section G n°189, sise route de Planachat à Cormaranche-en-Bugey.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-huit heures et trente-quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **29**
Membres présents : 21
BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole
Membres absents excusés avec pouvoir : 1
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN
Membres absents excusés, sans pouvoir : 7
BOYER Corinne, BROCHET Olivier, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine,
Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 22 votants.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la délibération n°2014-34 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée 185 préfixe 122 section G n°189 par les services du Domaine en date du 2 avril 2025,

Vu le courriel de Madame Sophie GIROD LEVEQUE en date du 30 avril 2025, confirmant son intérêt pour l'acquisition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Sophie GIROD LEVEQUE de se porter acquéreuse d'une maison d'habitation communale cadastrée 185 préfixe 122 section G n°189, sise route de Planachat à Cormaranche-en-Bugey.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20250528-DE-2025-05-13-DE
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025
~~~~~~~~~~~~~~~

Cette maison mitoyenne par les côtés ouest et sud d'environ 41m² de surface habitable est dans un état extérieur et intérieur très dégradé et nécessite d'importants travaux de rénovation. Elle comprend également un grenier d'environ 10m² et une cave d'environ 28m².

La parcelle se trouve en zone constructible de la carte communale de Cormaranche-en-Bugey.

L'estimation de la valeur vénale de la parcelle par le service du Domaine en date du 2 avril 2025, fait état d'une valeur de 11 000 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 20%.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la cession à Madame Sophie GIROD LEVEQUE de la maison communale cadastrée 000 préfixe 122 section G n°189, sise route de Planachat à Cormaranche-en-Bugey, au prix de 11 000 € HT,

- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

MAIRIE PLATEAU D'HAUTEVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(AIN)

Publiée sur le site internet de la Commune le 06/062025

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20250528-DE-2025-05-13-DE
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025